

Commune de TRESSAN
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 04 JUILLET 2022
LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Date de la convocation : 29/06/2022

Président de séance : le Maire, JAUDON Daniel

Présents : Madame MOYANO Sylvie, Monsieur GOMEZ David, Monsieur BUENO Damien, Madame CORBIERE Isabelle, Monsieur ESPIC Jean-Pierre, Monsieur GARCIA Pierre, Monsieur GILLE Grégory, Monsieur JOURDAN Luc (arrivé à 18h15 après la première question), Monsieur VIDALLER Benjamin

Absents excusés : Madame MILLOT Isabelle,

Absente représentée : Madame ASTIER Valérie représentée par Monsieur JAUDON Daniel

Secrétaire de séance : Madame MOYANO Sylvie

Délibérations votées

2022-24

Objet : Modification du règlement cantine/garderie – Tarifs cantine et garderie

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer ainsi les tarifs cantine/garderie pour l'année scolaire 2022-2023 :

Prix du repas : 4.70 € (dont 3.50 € pour le repas + 1.20 € pour la garderie du midi).

Garderies du matin et du soir : 1.20 € chacune.

Par ailleurs le règlement cantine/garderie sera modifié. Il mentionnera l'obligation pour les parents qui récupèrent leurs enfants de se présenter à la porte du bus ou de la garderie.

2022-25

Objet : Modification de la régie Culture/Festivités pour la vente de verres sérigraphiés

L'acte relatif à la régie Culture/Festivités est modifié ainsi afin d'inclure la vente de verres sérigraphiés.

- La participation aux animations organisées à l'occasion du 14 juillet,
- La participation aux divers repas et animations
- La vente de verres sérigraphiés portant l'écusson et le nom de Tressan
- Les adhésions à la bibliothèque

2022-26

Objet : Prix de vente des verres sérigraphiés avec l'écusson et le nom de Tressan

Le conseil municipal a fixé à 2.50 € le prix de vente unitaire des verres.

2022-27

Objet : Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable - année 2021 - Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault

Le conseil municipal a pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable pour l'année 2021 du Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault qui est également porté à la connaissance du public sur le site du SMEVH.

Vu pour être affiché à la porte de la mairie le 05/07/2022

Le Maire,
Daniel JAUDON

